

Avis voté en plénière du 10 octobre 2012

La valorisation de la forêt française

Déclaration du groupe de la CFTC

Dans un contexte économique préoccupant marqué par la désindustrialisation et la hausse du chômage, cet avis montre que notre pays possède, au niveau de ses forêts, des richesses largement sous-exploitées.

Le groupe de la CFTC partage donc les préconisations de l'avis sur l'impérieuse nécessité de structurer la filière-bois et sur l'urgence à agir. Cette action d'organisation doit mobiliser en premier lieu les acteurs : producteurs et entreprises de transformation. Aux producteurs de bois, l'objectif assigné est d'accroître les volumes pour alimenter en continu les industriels ; aux scieries, il est demandé de valoriser prioritairement le bois français. Mais l'État a trois rôles importants à jouer : celui de facilitateur, de contrôleur et d'investisseur.

facilitateurs, les pouvoirs publics le seront en mettant en place un secrétariat d'état, interlocuteur dédié de la filière et en confortant l'ONF dans ses missions avec les moyens nécessaires ;

contrôleur, l'État doit l'être en vérifiant le respect des plans de gestion, mais aussi en évaluant, désormais, tout dispositif fiscal d'aide à la filière ;

investisseur, l'État doit le devenir en apportant aux producteurs de bois et aux entreprises les fonds propres nécessaires, *via* le fonds carbone ou le FSI, pour relever le défi de la compétitivité.

La filière bois, forte de 450 000 emplois diversifiés, présente un réel potentiel de développement. Elle mérite, à ce titre, la mise en place d'une information dynamique sur tous les métiers de la filière.

Dans un secteur fortement accidentogène, le groupe de la CFTC soutient l'idée de création de CHSCT inter-entreprise.

De même, il préconise une meilleure utilisation de la GPEC pour assurer les reconversions professionnelles avant que ne soient diagnostiquées les inaptitudes au travail.

Si les préconisations de l'avis sont mises en œuvre, on pourra alors parler d'une réelle avancée dans le redressement productif.

La CFTC a voté l'avis.